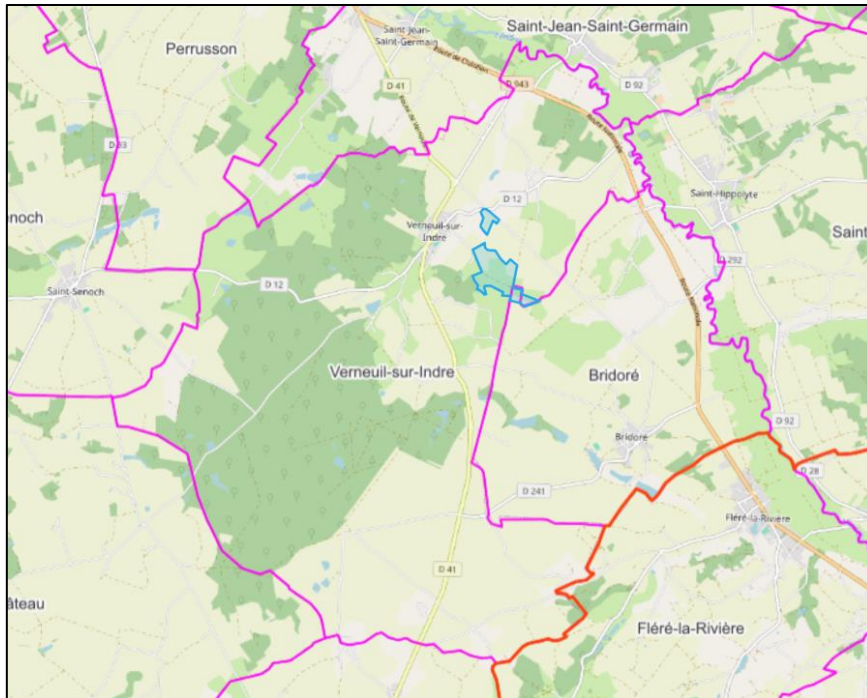


Projet agrivoltaïque La Crépinière – Dépôt du permis de construire

Nous avons le plaisir de vous informer que le dossier de demande de permis de construire pour le projet agrivoltaïque « La Crépinière » a été déposé le jeudi 19 décembre 2024.

Pour rappel, le projet agrivoltaïque La Crépinière a été initié mi-2023 en concertation avec les élus du territoire dans l'objectif de créer une centrale à l'Est de la commune, au lieu-dit La Crépinière :



Localisation du projet

Depuis, des étapes ont été franchies, celle du dépôt du permis de construire étant la dernière en date. L'instruction du dossier d'autorisation du projet par les services de l'Etat a débuté et durera au moins 6 à 12 mois. Dans le cadre d'un projet agrivoltaïque, le service instructeur est la Direction Départementale des Territoires (DDT). Celle-ci vérifie la conformité du projet avec la réglementation en vigueur. Une multitude de services seront consultés pour donner leur avis sur le projet et potentiellement demander des compléments au dossier. En addition, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sera saisie pour émettre son avis sur le projet, tout comme l'autorité environnementale (la MRAE) qui est consultée par la DDT afin d'émettre des recommandations.

A la fin de l'instruction, le projet sera soumis à enquête publique d'une durée d'un mois et durant laquelle la commune et les citoyens seront consultés et invités à donner leur avis et formuler leurs questionnements. Cette démarche favorise la transparence et l'implication citoyenne. A l'issue de l'enquête publique, la préfecture aura 2 mois pour attester ou non de l'autorisation du projet.

Nous espérons sincèrement pouvoir faire éclore ce projet aux côtés du territoire, et continuerons à vous tenir informés sur nos avancées.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le développeur du projet, SYNERDEV, à l'adresse suivante : contact@synerdev.fr

Ensemble, construisons un avenir durable pour Verneuil-sur-Indre.